

Identification du prestataire, de la prestation et du financement

Prestataire

Nom : Cabinet S'Way
Activité principale : Organisme de formation – Prestataire de formation
Spécialisation : Activités privées de sécurité
Agrément délivré par la Préfecture des Hauts de Seine : 92/029
N° SIRET : 487 623 704 000 45
Code APE : 7830Z
N° Formateur : 11 92 155 50 92
Directeur : BLANCHET Thierry – 06 38 92 36 79
Coordinateur pédagogique : FRANQUEVILLE Guy - 06 38 92 36 32

Prestation de formation

Intitulé de l'action de formation : SSIAP 2
Spécialisation : Sécurité incendie et assistance à personnes dans un ERP et/ou dans un IGH
Type de certification : Qualifiante et diplômante conformément à l'arrêté du 2/05/2005, modifié
Niveau de la certification au RNCP : Non enregistré au RNCP mais enregistré au répertoire spécifique
Position dans la convention collective : Chef d'équipe – Agent de maîtrise
Type d'action de formation : Formation initiale conforme à l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 2/05/2005, modifié
Durée de formation : 70 heures (hors temps d'examen, hors temps pour les déplacements)
Conditions d'accès : Avoir une pièce d'identité en cours de validité, être apte physiquement (Présentation d'un certificat médical), être titulaire d'un certificat SST en cours de validité et avoir exercé l'emploi de SSIAP 1 pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (Présentation d'une attestation d'emploi)
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

Financement de la prestation de formation

Type de financement : Mobilisation du Compte Personnel de Formation – CPF
Code CPF : 236960
Eligibilité au CPF : Voir site - <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
Implication de l'employeur : Non – Action réalisée Hors Temps de Travail – HTT
Salaire maintenu en formation : Non car HTT – Vous ne serez pas rémunéré lors de votre formation.
Organisme financeur : La Caisse des dépôts et consignations (CDC)
Autre financeur éventuel : Votre opérateur de compétences (OPCO) dans le cadre d'un abondement
Mode de paiement : La CDC paye directement au Cabinet S'Way - Subrogation de paiement
Mode opératoire : Voir conditions générales d'utilisation de votre compte formation
Destinataires de la prise en charge financière remise par la CDC : Le stagiaire et le Cabinet S'Way
Financement par le stagiaire : Oui, si le compte formation ne couvre pas la totalité du montant à payer
Mode opératoire pour paiement du solde : Voir conditions générales d'utilisation du compte formation
Financement par l'employeur : Néant, sauf si vous le sollicitez dans le cadre d'un abondement
Annulation ou Arrêt de la formation par le stagiaire : Voir conditions générales d'utilisation du compte formation.
La présente fiche est établie en résumé des informations principales inscrites sur le site dédié à la présentation de la formation, sur le dossier d'inscription et sur le dossier de financement. Les dossiers ont été établis avec l'autorisation préalable, signée et remise au Cabinet S'Way, par le stagiaire. Par conséquent, toute fausse information ou tentative de dénigrement relative au Cabinet S'Way et/ou à l'action de formation, en dehors de la présente fiche, sera poursuivie devant une juridiction pénale et civile.

Le stagiaire déclare avoir lu, la présente fiche
et l'approuver pour signature

Signature

Cabinet S'Way
SIRET 487 623 704 000 37
APE 7830Z - Formateur 11921555092
15, rue Roque de Fillol - 92800 PUTEAUX

